

LYCEE FRANÇAIS DE BRUXELLES

CONSTRUCTION D'UN MUR DE CLOTURE ET AMENAGEMENT DES ABORDS

Avis d'appel à candidature
de type "Marché à procédure adaptée" inspiré de l'appel d'offres restreint
selon le Code des Marchés Publics français

1. Nom et adresse du Maître d'Ouvrage/Client et point de contact :

Le Maître d'Ouvrage est le Lycée français Jean Monnet de Bruxelles (LFJM) - Établissement à Gestion Directe (EGD) de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE) - Avenue du Lycée Français, 9 à 1180 UCCLE,
Tél. : +32(0) 2374 58 78
Site internet : <http://www.lyceefrancais-jmonnet.be/>

La personne ayant le pouvoir d'engager le lycée français de Bruxelles sur délégation de M. le Directeur de l'AEFE et pour les actes juridiques et contractuels est Madame Evelyne REGNIEZ- Provisoire du lycée.

La personne habilitée à fournir des renseignements dans le cadre de cette procédure pour le compte du lycée français de Bruxelles est Monsieur Laurent BEUGNIES - Directeur des Affaires Financières - laurent.beugnies@lyceefrancais.be

2. Nature et objet de la procédure :

Il s'agit d'une mise en concurrence simplifiée selon une procédure adaptée inspirée de l'Appel d'Offre Restreint. Il se déroulera en 2 phases : la 1^{ère} consistera à sélectionner plusieurs candidats sur dossier et la 2^{ème} à retenir la meilleure proposition sur la base des offres reçues.

La 1^{ère} phase s'appuiera sur le présent Avis d'Appel à Candidature qui est disponible en intégralité sur le site internet du lycée français de Bruxelles. Il s'agira de retenir les entreprises justifiant des capacités, compétences et références suffisantes et adaptées à cette opération.

La 2^{ème} phase sera organisée avec les seules entreprises présélectionnées à qui un Dossier de Consultation des Entreprises dématérialisé sera remis ultérieurement pour la remise d'une offre financière et technique. La meilleure offre sera jugée selon les critères indiqués plus loin.

Cette procédure vise à attribuer en un seul marché à une entreprise générale les travaux sis au lycée français de Bruxelles, Avenue du Lycée Français, 9 à 1180 UCCLÉ en Belgique décrits ci-après.

3. Description succincte du marché :

Le lycée français de Bruxelles a décidé d'engager une opération immobilière ayant pour objet la construction d'un mur de clôture le long de la rue Verrewinkel et l'aménagement de ses abords.

Les travaux évoqués supra consistent notamment à construire une paroi en béton, la parer (acier corten, pierre bleue, végétalisation...) et aménager les abords (plantations, éclairage, mobilier urbain...).

Au préalable, il sera nécessaire de préparer le terrain (abattage d'arbres, enlèvement de clôture existante, sécurisation du site et de l'emprise du chantier).

L'intégralité des travaux sera confiée à une seule entreprise générale.

Le maître d'œuvre du projet a établi un Dossier de Consultation des Entreprises décomposé en trois parties : architecture, stabilité et paysage.

4. Durée prévisionnelle du marché et date de réception des travaux :

Les travaux dureront au maximum 12 semaines calendaires y compris les phases de préparation, de réception/levée de réserve et de repli.

Ils commenceront dès que possible. Ils devront être terminés au plus tard le 30 juin 2017.

Ils se dérouleront dans un site maintenu en fonctionnement, accueillant du public et des élèves mais la zone de travaux sera isolée et interdite. La sécurité des élèves et des autres utilisateurs du site devra être garantie pendant tout le chantier.

5. Conditions de participation et de réponse à l'appel d'offres :

5.1 Professionnel pouvant participer à l'appel d'offres :

L'appel d'offres est ouvert aux entreprises générales spécialisées dans les aménagements extérieurs paysagers.

Toutes les garanties et cautions nécessaires pour juger que l'entreprise sera apte à la bonne exécution des travaux pourront être demandées par le maître d'ouvrage. Une partie de ces informations devront être remises au titre du Dossier de Candidature décrit ci-après.

5.2 Contenu du dossier de candidature à remettre à l'occasion de la 1^{ère} phase :

Chaque candidature devra comporter les éléments suivants :

- Une lettre de candidature et de motivation ;
- Les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat ;
- Une attestation récente relative au respect des obligations sociales ;
- Une attestation ou une déclaration sur l'honneur confirmant que l'entreprise et ses représentants ne font pas l'objet de condamnation relative à des commandes publiques ou à des règles de mise en concurrence ;
- Une attestation de la banque ;
- Une attestation d'assurance professionnelle en cours de validité.

Pour permettre l'évaluation des capacités économiques et financières des entreprises candidates, les documents suivants (ou équivalents) devront être fournis :

- Une attestation relative au règlement des impôts et/ou de régularité vis-à-vis des autorités fiscales ;
- Une attestation relative à la situation T.V.A pour chaque membre du groupement ;
- Une déclaration du chiffre d'affaires des 3 dernières années/exercices ;
- La copie du jugement prononcé si le candidat est en redressement judiciaire et le cas échéant l'autorisation de poursuite d'activité ;
- Le cas échéant, la liste des sinistres intervenus sur un des projets réalisés par le candidat dans les dix dernières années.

Afin d'évaluer la capacité technique des candidats, les documents suivants devront être fournis :

- Une liste de références de travaux similaires exécutés ou en cours d'exécution au cours des 5 dernières années avec à minima : intitulé des travaux réalisés, coût HT et durée des travaux, date de réception, Maître d'Ouvrage et idéalement : descriptif et photos ;
- Un document attestant les effectifs moyens annuels pendant les 3 dernières années (organigramme, moyens humains) et les CV des principales personnes représentant la société ;

- Une description des moyens techniques dont dispose le candidat pour la réalisation de ce marché ;
- Une note prouvant la compétence, l'expérience et la cohérence de l'équipe dédiée à cette opération accompagnée des attestations de qualifications professionnelles.

5.3 Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) qui sera remis pour la 2^{ème} phase :

Les entreprises qui seront présélectionnées pour la remise de l'offre recevront un Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) qui sera constitué des éléments suivants :

- Le présent Avis d'Appel à Candidatures ;
- Un dossier architecte comprenant :
 - o Cahier des clauses administratives
 - o Plans du projet et descriptifs techniques et quantitatifs
 - o Plans de détail et perspectives
- Un dossier stabilité
 - o Plans, cahier des charges et métré
- Un dossier paysage
 - o Plans, détail et métré descriptif
- La copie du Permis de Construire
- Des photos du site.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de modifier le contenu du Dossier de Consultation des Entreprises jusqu'à 7 jours calendaires avant la date fixée pour la remise des offres. Les candidats sélectionnés devront répondre conformément à ce dossier sans qu'ils puissent réclamer de prolongation de délai. Ils disposeront pour cela d'un délai d'au moins 21 jours calendaires. Les modalités de gestion de cette 2^{ème} phase et de remise des offres seront précisées dans le Règlement de Consultation inclus au DCE.

5.4 Contenu de l'offre à remettre par les entreprises sélectionnées au titre de la 2^{ème} phase :

Afin de déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse jugée selon les critères détaillés plus loin, les concurrents devront fournir les documents suivants (ces éléments pourront être précisés au Règlement de Consultation qui sera remis avec le Dossier de Consultation des Entreprises aux candidats retenus) :

- une note organisationnelle présentant les principaux intervenants de l'entreprise et leur organisation, les moyens prévus pour la réalisation du projet, les dispositions proposées pour (i) garantir la sécurité des usagers et des ouvriers, (ii) le bon fonctionnement du lycée pendant les travaux et (iii) le bon achèvement des travaux projetés y compris le respect des contrôle qualité ;
- une offre financière forfaitaire globale ;
- une décomposition du prix global et forfaitaire selon les cadres fournis au DCE ;
- éventuellement, un descriptif succinct et un détail de prix des variantes et/ou options proposées ;
- un calendrier de réalisation du projet précisant les phases de préparation et de repli et mettant en évidence les interventions délicates ou conditionnées par des autorisations ou interventions particulières (ex : retrait de terre polluée, démolition...) ;
- si besoin, une note indiquant les réserves de l'entreprise sur le projet et/ou ses demandes d'études/expertises complémentaires.
- Un certificat de visite

L'entreprise pourra proposer des variantes techniques et/ou des options additionnelles au DCE mais celles-ci devront être proposées dans un document complémentaire et séparé de ceux répondant au projet de base. Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'accepter ou de refuser ces variantes et/ou options.

6. Critères d'analyse des candidatures et de jugement des offres :

6.1 Les candidatures :

Lors de la 1^{ère} phase, le maître d'ouvrage analysera les dossiers reçus pour l'évaluation des candidatures en examinant les documents remis en fonction des critères suivants (notés sur 100 points) :

- a. La recevabilité du dossier notamment vis-à-vis des justificatifs produits et de la réponse aux obligations légales, fiscales, sociales et professionnelles ;
- b. Les capacités professionnelles de l'entreprise à justifier notamment par production d'un minimum de 3 références similaires (sur 40 points)
- c. Les capacités techniques de la société dont les moyens prévus pour l'opération (sur 30 points)
- d. La capacité financière au regard du montant de cette opération (sur 30 points)

Les candidatures ne répondant pas au critère a. seront écartées.

6.2 Les offres :

Lors de la 2^{ème} phase, la Maîtrise d'Ouvrage examinera les offres remises par les candidats retenus en fonction des critères suivants (noté sur 100 points) :

- a. Le coût des prestations (sur 60 points) ;
- b. Le respect du délai global d'exécution des prestations (sur 20 points) ;
- c. La valeur technique de l'offre (sur 20 points).

La production d'un planning prévisionnel et d'un plan d'installation de chantier sont attendus.

6.3 Jugement des offres :

La présente procédure correspond à un marché à procédure adaptée inspirée de l'Appel d'Offres Restreint favorisant une mise en concurrence simplifiée.

Ainsi, toutes les entreprises souhaitant remettre un dossier de candidature peuvent le faire en respectant les modalités et demandes du présent avis d'appel à candidature (téléchargeable à l'adresse internet suivante : <http://www.lyceefrancais-jmonnet.be>)

Les entreprises intéressées doivent faire parvenir leur dossier de candidatures avant la date et l'heure limite indiquée ci-après qui devra être remis sous enveloppe scellée conformément aux instructions du présent AAC.

Le Maître d'Ouvrage organisera une Commission d'Appel d'Offres qui sera privée. La commission enregistrera tous les plis reçus puis ouvrira toutes les enveloppes et consignera dans un procès-verbal pour chacune d'elles l'identité du concurrent et toutes informations utiles pour leur analyse.

Dans un premier temps, la commission écartera toutes les propositions inadaptées/inappropriées, irrégulières et/ou non conformes.

Ensuite, elle dressera un classement des candidatures selon les critères indiqués ci-dessus en attribuant pour chaque critère un nombre de point qui une fois cumulés déterminera la note sur 100 de chaque proposition.

Enfin, elle proposera d'arrêter la liste des entreprises qui seront admises à remettre une offre. Cette liste ne prévoit pas de nombre minimal ni de nombre maximal de candidats.

A chaque étape de la procédure, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité d'interroger les concurrents ayant remis des dossiers incomplets pour obtenir des clarifications.

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de suspendre à tout moment le déroulement de la procédure et/ou de la déclarer sans suite sans que cela donne un quelconque droit au concurrent.

A l'issue de la 2^{ème} phase, le Maître d'Ouvrage désignera l'entreprise ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse et arrêtera les paramètres de mise au point du contrat avec celle-ci. Il informera tous les concurrents ayant participé à cette consultation de son résultat.

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité, à l'issue de cette 2^{ème} phase, d'entrer en négociation avec la ou les deux (2) entreprises ayant remis les meilleures propositions afin, soit, de les départager, soit, d'ajuster l'offre finale.

7. Renseignements d'ordre administratif et technique

La date limite de réception des dossiers de candidature est fixée au vendredi 20 janvier à 12h (à Bruxelles).

Les dossiers de candidature seront remis en un seul exemplaire sous enveloppe cachetée avec la mention suivante :

Marché de travaux pour la construction d'un mur de clôture au lycée français de Bruxelles Dossier de Candidature = Ne pas ouvrir =
--

Les dossiers sont à adresser par courrier recommandé avec accusé de réception ou à déposer contre récépissé, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h00 les lundi, mardi et jeudi, à l'adresse suivante :

Lycée Français Jean Monnet
Avenue du lycée français, 9
1180 UCCLE

Ils devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites indiquées plus haut. Les dossiers qui seraient délivrés plus tard ne seront pas retenus.

Les renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus auprès de :

Laurent BEUGNIES - Directeur des Affaires Financières - laurent.beugnies@lyceefrancais.be

Les renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus auprès de :

Atelier d'architecture FORMa* sprl
333, chaussée de Saint-Job
1180 UCCLE

Personne de contact : Benoit NIS ; tél 02 372 94 40 ; bn@form-a.net

Tous les renseignements utiles pour cette 1^{ère} phase de candidature peuvent être obtenus sur le site internet du lycée français de Bruxelles à l'adresse suivante : <http://www.lyceefrancais-jmonnet.be>

A ce stade – 1^{ère} phase de candidature, aucune visite du site n'est prévue ni autorisée. Les entreprises sélectionnées pour la 2^{ème} phase de remise des offres devront demander à visiter le site sur rendez-vous. Ces demandes devront être adressées aux personnes ci-dessus désignées qui indiqueront la date, l'heure et les conditions de cette visite.

La langue pouvant être utilisée est exclusivement le français.

Aucune indemnité n'est prévue au titre de la présente consultation.

En cas de litige, le tribunal compétent est le Tribunal de Bruxelles.